

ROYAUME DU MAROC

=ooOoo=

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME

N° 5486DRH/DDRH/SAPC

Rabat, le 20 JUIN 2016

DECISION

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE MARITIME

Vu le dahir n° 1.58.008 du 04 Chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret Royal n° 401.67 du 13 Rabia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2.00.279 du 02 Rabia II 1421 (5 Juillet 2000) portant statut particulier du corps interministériel des médecins vétérinaires, tel qu'il a été modifié complété ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n° 1681.11 du 26 Jomada II 1432 (30 Mai 2011), fixant les procédures et les modalités d'organisation du concours professionnel pour l'avancement au grade exceptionnel de Médecin Vétérinaire ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime n° 2626 en date du 07 Avril 2016 portant ouverture du concours professionnel pour l'avancement au grade exceptionnel de Médecin Vétérinaire ;

Vu l'avis des examens d'aptitude professionnelle et concours internes, publiés aux journaux :

- L'Opinion n° 17940 en date du 15 Avril 2016;
- Al Alam n° 23500 en date du 15 Avril 2016,

Vu le procès verbal de délibération du jury sur le résultat de la première phase du concours professionnel pour l'avancement au grade exceptionnel de médecin vétérinaire;

DECIDE

Article unique : La liste des candidats déclarés admissibles au concours professionnel pour l'avancement au grade exceptionnel de Médecin Vétérinaire, organisé le **12 Juin 2016**, est arrêtée comme suit : 9

Options : SANTE ANIMALE; SECURITE, SANTE, TECHNOLOGIE DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ; ANALYSE ET RECHERCHES VETERINAIRES ET LEGISLATION VETERINAIRE (REGLEMENTATION).

NOM ET PRENOM, Effectif : (Seize, 16)

NABRI SAID -

SOULEIMANI HOUTI- HASSANI RIME -

HIDDAOUI MAJDA -

ZEKARI IETIMAD -

RAHMOUNI ALAMI IBTIHAL -

TMIRI NABILA -

BOULAHMOUZ AZEDDINE -

AFROUKH FATIMA -

EL FADL SOUMIA -

GUIRRATI HANANE -

AIT EL KHADIR AZIZ -

ZIANI SALOUA -

MOUSSAID AZIZ -

BENJELLOUN SIHAM -

BENAOU ABDELGHANI -

OUAID SANAA -

Pour le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche Maritime
Le Directeur des Ressources Humaines
Signé : Adil ELOUFIR (B.O)